



COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Collonges, le 29 mars 2017

BONS RÉSULTATS POUR RHÔNEOLE

Propriétaire de deux éoliennes au coude du Rhône, la société RhônEole a tenu le 21 mars dernier à Vernayaz sa 13^e assemblée générale. Aux bons résultats financiers présentés s'est ajouté le renouvellement de ses membres et la nouvelle réjouissante de la confirmation de l'homologation du plan d'aménagement détaillé du parc éolien Dents du Midi.

En 2016, près de 2000 ménages ont vu leur consommation couverte par la production des deux éoliennes de la société RhônEole. Cime de l'Est (à Collonges) et Mont d'Ottan (à Martigny) ont en effet produit l'an dernier respectivement 4,33 et 4,59 GWh. Si ces chiffres sont bons, ils sont en légère baisse par rapport à la moyenne des dernières années (respectivement de 6 et 10%) en raison notamment de moins bonnes conditions de vent.

Pas de quoi cependant inquiéter les actionnaires de la société, réunis en assemblée générale à Vernayaz mardi dernier, puisque les résultats financiers sont excellents, avec des ventes d'énergie pour 1,4 million de francs et un résultat avant amortissement de plus de 700'000 francs. Chaque commune actionnaire (voir encadré) s'est ainsi vu remettre quelque 50'000 francs, la société provisionnant également chaque année de quoi construire le futur parc Dents du Midi.



La société RhônEole, en quasi-totalité en mains publiques, exploite deux éoliennes au coude du Rhône: Mont d'Ottan, sur la commune de Martigny, et Cime de l'Est à Dorénaz-Collonges. © RhônEole – Nicolas Christe

Homologation confirmée pour le parc Dents du Midi

Un futur parc qui a d'ailleurs vu l'homologation de son plan d'aménagement détaillé (PAD) confirmée par le Conseil d'Etat, homologation qui avait été prononcée une première fois en 2010, mais était depuis contesté par une opposante. Une décision qui réjouit le président de Dorénaz – et du Conseil d'administration de RhônEole – Daniel Fournier, même si elle intervient dix ans après le vote populaire positif des assemblées primaires de Collonges et Dorénaz vis-à-vis de ce projet. «C'est une nouvelle étape de franchie, mais nous sommes conscients que des voies de recours existent encore...»

L'opposante, une habitante de Collonges, s'est en effet toujours farouchement opposée au projet, déposant entre 2008 et 2016 nombre de griefs en tous genres contre la construction de deux éoliennes supplémentaires, motivés par le risque d'augmentation du bruit durant la nuit (lorsque le bruit du vent ne couvrirait pas celui des éoliennes), l'impact paysager, l'emprise sur la zone agricole (assortie d'une demande de compensation financière), le manque d'informations pertinentes données aux habitants, et enfin l'impact des ombres clignotantes. Après avoir été examiné par tous les services cantonaux concernés, et s'être étoffé au cours de cette dernière décennie de très nombreux compléments et rapports, le PAD a été confirmé dans son homologation le 8 mars dernier par le Conseil d'Etat.

A Charrat, on espère une procédure plus rapide

Cette décision donne un signal positif pour la commune de Charrat, qui a lancé l'été dernier une procédure similaire en adressant, après un vote populaire positif, le plan d'aménagement détaillé du parc éolien Charrat au Conseil d'Etat pour homologation. «Nous espérons que l'expérience de nos collègues de RhônEole pourra nous servir, explique Léonard Moret, président de Charrat, et que certaines décisions feront jurisprudence, nous évitant de devoir attendre dix ans avant de pouvoir construire deux voisines à Adonis, notre éolienne.»



L'éolienne Mont d'Ottan, près de l'étang du Rosel, a produit 4,59 GWh en 2016. Soit l'équivalent de 28'000 m² de panneaux photovoltaïques, un peu plus de 4 terrains de football. © RhônEole – Georges-André Cretton

Nouveaux membres du Conseil d'administration

Enfin, les dernières élections communales ayant vu quelques changements dans les exécutifs des communes actionnaires, trois des membres du Conseil d'administration ont été remplacés, et ce seront désormais Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz et MM. Fabrice Blanchut et Philippe Resenterra qui siégeront pour représenter les communes de Martigny, Collonges et Vernayaz.

RhônEole SA, portrait

La société anonyme RhônEole a été fondée en 2005 dans le but de promouvoir et d'exploiter l'énergie éolienne au coude du Rhône. Elle possède actuellement deux machines: Cime de l'Est à Collonges et Mont d'Ottan à Martigny.

RhônEole SA appartient pour moitié aux communes de Collonges, Dorénaz, Evionnaz, Martigny, Vernayaz, et pour moitié aux sociétés électriques de la région, SEIC, Sinergy et SIL. Son siège social est à Collonges.

10,4% de l'électricité produite en Europe d'origine éolienne

A noter qu'en Europe, pour 2016, les nouvelles capacités de production d'électricité ont été constituées à 86% par des énergies renouvelables, l'éolien en tête (51%), suivi du solaire (27%). Chaque jour, 12 nouvelles éoliennes en moyenne ont été mise en service dans l'Union européenne.

Cette énergie tient donc sa promesse de constituer un pilier important de l'approvisionnement (10,4% de l'électricité produite en Europe), constituant désormais la deuxième plus importante technologie de production après les centrales à gaz, mais devant les centrales à charbon. Pas moins de 330'000 emplois y ont été créés depuis ses débuts.

En Suisse, seuls 0,2% de la consommation sont couverts par l'énergie éolienne, les projets devant faire face à des procédures de plus en plus longues avant de voir le jour.



L'éolienne Mont d'Ottan, située sur la commune de Martigny, a produit 4,59 GWh en 2016. Soit l'équivalent de 28'000 m² de panneaux photovoltaïques, un peu plus de 4 terrains de football. © RhônEole – Charly Arbellay

Contacts

Daniel Fournier, président de Dorénaz

Président du Conseil d'administration de RhônEole

Tél. 079 401 76 36 / daniel.fournier@danielfournier.ch

Paul-Alain Clivaz, coordinateur de projet

Responsable énergies renouvelables SEIC-Télédis

Tél. 079 277 36 79 / paul-alain.clivaz@seic-teledis.ch